



## A. D. E. L.

Association De l'Environnement pour Lissieu  
Association sous le régime de la loi 1901 et du décret du 16 août 1901  
Enregistrée sous le n° 0691026811 (Préfecture du Rhône)  
Place de la Mairie 69380 – LISSIEU  
[adel.environnement@hotmail.fr](mailto:adel.environnement@hotmail.fr)

Madame la Maire  
MAIRIE  
75, RN6  
69380 LISSIEU

Lettre recommandée avec AR

Lissieu, le 12 avril 2021

**Objet** : coupe de bois effectuée par la SCI de la Ferme de Montvallon

Madame la Maire,

L'Association de l'Environnement pour Lissieu a été sollicitée par un collectif de Lissillois constitué à la suite de la coupe du bois de Montvallon.

Nous sommes allés examiner le site depuis le Parc de Montvallon et nous avons constaté que le bois, d'environ un hectare, classé N au PLU H et en grande partie EBC, a été entièrement saccagé.

Des riverains nous ont signalé -et vous ont écrit à ce sujet- que le riche écosystème de ce bois est détruit: chevreuils, chouettes, geais des chênes et bien d'autres espèces ont disparu.

Avec cette coupe, disparaît aussi le seul «poumon vert», source précieuse d'oxygène, pour le bourg et la zone pavillonnaire importante de ce secteur, ce qui avait motivé le classement de ce bois en PENAP en 2020.

Il semblerait que le technicien du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) ait préconisé à la suite de sa visite-conseil une coupe «sanitaire» d'environ 30%. Or depuis l'Allée des Frênes; on peut observer, au premier plan, le stockage de plus d'une centaine de billes de bois étiquetées parfaitement saines (cf l'article avec photos, ci-joint, paru dans la presse).

Nous souhaiterions connaître votre positionnement lors de l'examen de la DP déposée par la SCI de la Ferme de Montvallon et sur les différents points évoqués ci-dessus.

Dans l'attente de vous lire dans les meilleurs délais, nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour le Bureau ADEL

Noëlle Dussert Akad

Présidente

- copie à Mr le Président de la Métropole
- pièce jointe : article du Progrès du 7/04/2021